

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 03 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaients présents	Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL, Brigitte MERLE, Gwenaëlle TUAL, Nadège PICOLO, Isabelle ETIEMBLE, Caroline BAGOT-SIMON Messieurs Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Patrick BELLEBON, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Jean-Louis ROUAULT, Pierre-Marie CARSIN, Eric TOULGOAT, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ,
Absents excusés	Mesdames Claudine LE BOUEC (pouvoir donné à Gwénaëlle TUAL), Chantal ROUILLE (pouvoir donné à Nadège PICOLO) Messieurs Alain LE CARROU (pouvoir donné à Thérèse JOUSSEAUME), Michel BOUGEARD (pouvoir donné à Claude DESANNEAUX), Jean BELLEC (pouvoir donné à Jean-Pierre REGNAULT), Yann SOULABAIL (pouvoir donné à Olivier LE CORVAISIER)
Absent	Monsieur Adrien ARNAUD
Secrétaire	Madame Gwénaëlle TUAL
Secrétaire Adjoint	Monsieur Cédric HERNANDEZ
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2019-44

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE – ECLAIRAGE
PUBLIC RUE DE BREST ET ABORDS DE LA MAIRIE**

Rapporteur : Monsieur Claude DESANNEAUX, Adjoint aux Travaux et à la Sécurité

Les travaux liés au projet de l'Espace Infos Services Publics de notre Mairie vont impactés l'environnement proche de la mairie et notamment l'esplanade.

Le remplacement de l'éclairage vieillissant le long du cheminement piéton entre la rue de Brest et le restaurant scolaire est devenu nécessaire.

Les mats d'éclairage bois rue de Brest entre la pharmacie et la rue de la Poste qui sont régulièrement accidentés vont également être remplacés et repositionnés en retrait de la voie.

Aussi, il a été demandé au Syndicat Départemental d'Energie l'étude et le chiffrage de ces travaux.

Les travaux à réaliser consistent en :

- la dépose de 19 foyers existants,
- la fourniture et la pose de 7 boites de jonctions,
- le déroulage de 327 mètres de câble EP sous fourreau dans 225 mètres de tranchée à ouvrir,
- la fourniture et la pose de 9 mâts cylindro-conique en acier de 6 mètres de haut, équipés de 11 foyers de type SELUX AVENZA,
- la fourniture et la pose de 3 lanternes sur façade de type SELUX AVENZA,

- la fourniture et la pose de 4 bornes d'éclairage de type SELUX ELO,
- la repose de 5 lanternes et mats existants,
- la rénovation et mise aux normes de la commande « éclairage public ».

Je vous propose donc d'approuver le projet d'éclairage public de la rue de Brest et des abords de la mairie, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 58 000,00 € HT (*coût total des travaux majorés de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre*).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Energie, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.) et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux, auquel se rapporte le dossier.

L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois, selon que le Syndicat Départemental d'Energie aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Le montant total à charge de la commune pour l'ensemble de l'opération sera de : **34 800,00 € HT.**

En conséquence, **je vous propose :**

- d'approuver le projet d'éclairage public de la rue de Brest et aux abords de la mairie présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- et d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante, ainsi que tous documents se rapportant à cette délibération.

Certifié exécutoire au
vu de la transmission
en Préfecture le
et de la Publication le
La Maire,

Pour extrait conforme,
Langueux, le 6 juin 2019
La Maire,

Thérèse JOUSSEAUME

Thérèse JOUSSEAUME